

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du **cadre d'emplois des attachés territoriaux** ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des **ingénieurs territoriaux** ;

Vu le décret n°2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du **cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs territoriaux** ;

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du **cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux** ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du **cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux** ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du **cadre d'emplois des techniciens territoriaux** ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du **cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux** ;

Vu l'avis du Comité Technique du 25 mars 2022 relatif au projet des lignes directrices de gestion du Conseil Départemental du Nord ;

Vu l'arrêté n° AR-DRH/2022/250 du 4 avril 2022 fixant les lignes directrices de gestion concernant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours au titre de l'année 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les listes d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'année 2022 sont arrêtées comme suit :

La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	21374	MME	BAYET	VIRGINIE
2	49168	MME	BURY	FRANCOISE
3	40388	MME	DE MATOS	ANNE-SOPHIE
4	19506	MME	DERIBREU NEE MAILLARD	AUDREY
5	12565	MME	DHILLIT	ANNE SOPHIE
6	19071	MME	DIMPRE HAUCHART	KARINE
7	20494	MME	FORMEY DE SAINT-LOUVENT	CAROLINE
8	21694	MME	JOURDAIN	ODILE
9	45334	M	LATOCHE	STEPHANE
10	21184	MME	RENDERS	HELENE
11	21674	M	VANHILLE	ARNAUD

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 23 % et 77 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 18 % et 82 %.

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	25571	M	GALLAND	VINCENT
2	48136	M	HAVET	SEBASTIEN
3	24244	M	MONGIN	BRUNO

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 73 % et 27 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100 % et 0 %.

ARTICLE 3 : La liste d'aptitude au grade de conseiller socio-éducatif territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	11781	MME	CHEIKH	CATHERINE

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 6 % et 94 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0% et 100%.

ARTICLE 4 : La liste d'aptitude au grade de bibliothécaire territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	21276	M	HEEMS	PAUL

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 22 % et 78 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100 % et 0 %.

ARTICLE 5 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	21251	MME	BARBIEUX	CAROLINE
2	32289	M	BELAID	RABAH
3	23782	MME	CAMBRAY	DELPHINE
4	32397	MME	DEBELLE	SOPHIE
5	32418	M	DEBYSER	CEDRIC
6	21406	MME	FRESSARD	AURELIE
7	13788	MME	GAVELLE	CHRISTELLE
8	12946	MME	KACZALA	ISABELLE
9	22114	M	LECLERCQ	THOMAS

10	19340	M	MUSE	JULIEN
11	21358	MME	PLANCQ	SYLVIE
12	19090	MME	THUILLIER	CATHY

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 13 % et 87 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 33 % et 67 %.

ARTICLE 6 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à l'examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	21073	MME	CHOQUEL	AURELIE
2	25128	MME	DUHAMEL	AUORE
3	24861	MME	GANDARILLAS	FLORINE
4	21817	MME	PENA CASANOVA	CATHERINE

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 0 % et 100 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 0 % et 100 %.

ARTICLE 7 : La liste d'aptitude au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à l'examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	19176	M	DEMEYER	WILFRID
2	25183	MME	FIRMIN GOURLIN	FLORENCE
3	31427	M	WAXIN	VINCENT

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 86 % et 14 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 67 % et 33 %.

ARTICLE 8 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maitrise territorial à l'ancienneté au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	50162	M	ARROQUI	PHILIPPE
2	23925	MME	BELIN	ISABELLE
3	47474	M	BLONDEEL	GABRIEL
4	23884	MME	BRIAND	MARTINE
5	38210	M	CARPENTIER	JACQUES
6	38761	M	COUTURE	RENE
7	31601	M	DELPORTE	STEPHANE
8	22890	M	DEQUIDT	PHILIPPE
9	41902	M	DHAENENS	TONY
10	22918	M	DUBURQUE	DENIS
11	22893	M	DUCHATEAU	THIERRY
12	22864	M	DUFOSSE	LAURENT
13	32436	MME	FEUSELS	BERNADETTE
14	40476	M	FOURCHET	DOMINIQUE
15	39816	M	HOSTE	VINCENT
16	25459	M	HUYS	BERNARD
17	49714	M	LALAUT	JEAN LUC
18	42251	M	LEMAIRE	GREGORY
19	32401	M	MASSON	ROGER
20	23551	MME	MOURICE	ISABELLE
21	22818	M	PREVOST	ALAIN
22	25667	M	REYNAERT	NICOLAS

23	38525	M	SIX	JIMMY
24	25832	M	SORU	RUDY
25	40263	MME	WALKENS	VIRGINIE

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 37 % et 63 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 80 % et 20 %.

ARTICLE 9 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial à l'examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2022 se présente comme suit :

N°	MATRICULE	QUALITE	NOM	PRENOM
1	25833	M	BROHARD	FRANCK
2	39427	M	DUPIRE	YANNICK
3	42633	M	LANCON	ALANE
4	32283	M	LEMEITER	BRUNO

La part des hommes et des femmes dans le vivier des agents promouvables est respectivement de 83 % et 17 %.

La part des hommes et des femmes susceptibles d'être promus en exécution du présent arrêté est respectivement de 100 % et 0 %.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du Département.

Fait à Lille le 22 août 2022

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220822-220822H14367H1-AR

Date de réception en préfecture le : 23 août 2022

Affiché le : 23 août 2022